



Puis je rompre un cdd durant la période d'essai ?

Par **61052**, le **20/09/2010** à **21:14**

Bonjour,

Le rectorat (donc l'éducation nationale) me propose un cdd de 11 mois pour assurer des cours devant des étudiants. Je n'ai jamais fait cela.

Le contrat indique que la période d'essai est de 1/6ème de la durée du contrat. Comment je calcule combien cela représente en terme de jours ?

De plus, aujourd'hui je suis indemnisée par les Assedic. Si je casse mon contrat durant la période d'essai, que se passe t'il ? Suis je obligée de terminer ma période d'essai ? Est ce que je pourrai continuer ensuite à percevoir les Assedic ?

Je vous remercie de vos réponses

Cordialement